

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 11 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 11 mai, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, en raison de la situation sanitaire, en visioconférence sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky (arrivée 9h30) ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian (arrivée 9h30) ; PUIILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN (arrivée 9h30)

Absent : CONNAN Guy



DELBU2021-05-051

DEMANDE DSIL 2021 : CHAPELLE DU COUVENT DES URULINES – REHABILITATION PATRIMONIALE D'UN BATIMENT INSCRIT ET AMELIORATION DU SERVICE AUX USAGERS

Issue de la fusion de 7 communautés de communes, Guingamp-Paimpol Agglomération est depuis le 1^{er} janvier 2017 un établissement public de coopération intercommunale regroupant 57 communes et 73 700 habitants. Dans l'objectif de s'adapter au fonctionnement de ce territoire d'environ 1100km², l'Agglomération s'est inscrite dans un projet global de rénovation de son siège situé dans l'ancien couvent des Ursulines de Guingamp.

Le projet faisant l'objet de la présente délibération, s'articule en deux phases :

- Une première phase relative aux travaux d'aménagement intérieurs du rez-de-chaussée du siège de l'agglomération : cloître et espaces de salle de réunion qui seront transformés en bureaux. Les travaux d'aménagements se feront dans le strict respect de l'aspect patrimonial du site. Les travaux programmés doivent permettre de modifier la structure du rez-de-chaussée du cloître afin de permettre un respect des consignes sanitaires et une accessibilité améliorée.
- Une seconde phase relative aux travaux patrimoniaux à mener sur l'ancienne chapelle du couvent des Ursulines qui devront permettre une restauration globale de l'enveloppe extérieure du bâtiment (qui doit faire l'objet de travaux de restauration afin de résoudre certains désordres et garantir la pérennité de l'ouvrage). En effet, l'état actuel du bâtiment laisse apparaître divers désordres tels que des pierres manquantes, des rejointements nécessaires, des vitraux cassés, etc. Les matériaux et les techniques mises en œuvre s'inscriront dans le respect patrimonial du bâtiment.

Les enjeux et objectifs de ce projet global :

- Structurer l'accueil des usagers au siège de l'agglomération qui préfigure la définition d'une véritable politique d'accueil. En effet, la complexité croissante de notre réglementation, les formalités administratives, la multiplicité des administrations, invitent l'agglomération à mieux répondre aux besoins des citoyens usagers.
- Restaurer un bâtiment inscrit (la Chapelle est un bijou architectural à réhabiliter, qui date du XVIIIème siècle environ, et qui a pour spécificités d'avoir les façades et les toitures inscrites Monuments historiques par arrêté du 15 mai 1925), et en faire une salle de conférence et de conseil d'agglomération.
- Garantir la pérennité de l'ouvrage en assurant notamment son étanchéité, sa solidité ainsi qu'une isolation thermique et phonique
- Valoriser l'intérêt patrimonial de cet édifice en cœur de ville.

Calendrier prévisionnel du projet global

	Phase 1 – Cloître et accueil des usagers	Phase 2 – Chapelle Structure et Clos couvert
Date de la publicité des marchés	Juin 2021	Juin 2021
Date prévisionnelle de notification des marchés	Septembre 2021	Septembre 2021
Date prévisionnelle de fin des travaux	Mars 2022	Janvier 2023

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Taux
Phase 1 – Cloître et accueil des usagers		Etat – DSIL 2021	486 000 €	40.13%
Démolition - Gros œuvre - Maçonnerie pierre de taille	35 000 € HT	DRAC (20% de la phase 2)	122 000 €	16.05%
Serrurerie - Cloisons-menuiseries	50 000 € HT			
sols-peintures	25 000 € HT	Autofinancement public	152 000 €	20.00%
Chauffage-électricité-éclairage	15 000 € HT			
Mobilier / Signalétique	25 000 € HT			
Total dépenses phase 1	150 000 € HT			
Phase 2 – Chapelle Structure et Clos couvert				
Démolition - Gros œuvre - Maçonnerie pierre de taille	353 000 € HT			
Charpente	75 000 € HT			
couverture et descentes de gouttières	120 000 € HT			
Vitraux et menuiseries extérieures	62 000 € HT			
Total dépenses phase 2	610 000 € HT			
Total Général	760 000 € HT	Total Général	760 000 €	100 %

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- **De valider le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus**
- **De demander à bénéficier des aides au titre de la DSIL 2021 et de la DRAC**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds d'Etat.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE-MEAUX

